

# Demande de dispense de cours



DIVART – FOR – MOD 2.13

MJU

Mise à jour : 26.08.2013

Les apprenti-e-s doivent faire coïncider leurs vacances avec celles de l'Ecole professionnelle artisanale. Des congés peuvent être accordés exceptionnellement sur demande écrite, présentée deux semaines à l'avance. Les rendez-vous chez le médecin, le dentiste, l'auto-école ou autres doivent être fixés en dehors des heures de cours.

Nom et prénom :	
Profession :	Année de formation :

Journée(s) entière(s)	Date(s) : _____
Journée(s) partielle(s)	Date(s) : _____ Heures : _____

Motif : (joindre justificatif-s)

Signatures		
L'apprenti-e :	Le représentant légal :	Timbre et signature du maître d'apprentissage :

Date de la demande :

**A transmettre à la direction de l'école par l'intermédiaire du maître de BG (ou maître BT si l'apprenti-e ne suit pas les BG) qui donne son préavis ci-dessous**

Préavis :

Décision de l'école :

Distribué pour information à :

Apprenti-e :	Enseignant-e-s :
--------------	------------------

*L'original est archivé au secrétariat*